



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze octobre, à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M Alain MACHET ; M Jean-François PECCOUD ; M Hervé ROMAND (pouvoir pour M Charles DESBOIS); M. Freddy MARTIN (pouvoir M. BERNARD) ; Mme Annette GUEYDAN ; Mme Michèle CLOUET ; Mme Delphine FONTAYNE (pouvoir pour Mme Bénédicte JAFFRE) ; Mme Nadine GUINARD.

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLOU ; Mme Bénédicte JAFFRE. M Michel-Henri BERNARD ; M Charles DESBOIS ; M Jean Claude MIEGE

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 5 octobre 2011.

Secrétaire de séance : Jean-François PECCOUD.

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de 9 conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. Trois conseillers sont titulaires de pouvoirs (mentionné ci-avant).

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1/ adoption du compte rendu du dernier conseil municipal (ci-joint)
- 2/ modification du programme d'investissement voirie 2011
- 3/ adoption du programme d'investissement voirie 2012
- 4/ procédure d'extension de compétence du SDED en matière d'éclairage public : avis de la commune
- 5/ Amendes de police 2011 : modification du programme d'acquisition d'un radar pédagogique au profit de travaux de sécurisation routière
- 6/ frais de scolarité 2011
- 7/ Acceptation de don de l'association Presage pour les travaux menés sur l'église Saint-Géraud
- 8/ Compléments d'aménagements en bord de rivière Drôme – acquisition de mobilier
- 9/ Déplacement à Saillans (Gironde) dans le cadre du projet de rapprochement des deux collectivités : prise en charge des frais de déplacement
- 10/ Projet de réhabilitation du bâtiment place de la République (bâtiment de « la Poste ») et d'aménagements des places de la République et du Prieuré – étude de diagnostic et relevés préalables
- 11/ Lotissement communal le Grand Cèdre – vente du lot n°3

Informations et questions diverses :

- agenda des événements concernant la collectivité

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif au coût de réalisation et au financement de l'espace multi activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

I Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le maire propose à l'adoption le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (une abstention : Mme Michèle CLOUET),

- Adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

II Modification du programme d'investissement voirie 2011

Monsieur le deuxième adjoint indique qu'un programme de travaux a été établi en liaison avec les services de l'Etat (ATESAT) fin 2011. Ce programme a du être révisé en cours d'année pour tenir compte d'imprévus. Un nouveau programme révisé est ainsi proposé au conseil municipal (ci après) et pour un coût identique :

Nature des travaux	VOIRIE SAILLANS - ANNEE 2011 (révisé par délibération CM 11 oct.)	
	Coût HT	Coût TTC
CR 8 - Plateau la Tour	3 873,00	4 632,11
Mur soutènement tréville cimetièr	1 988,00	2 377,65
Ruelles - bicouche	3 720,00	4 449,12
VC 7 - La Mure	21 627,00	25 865,89
Elagage arbres - RD 493	3 748,00	4 482,61
Entretien chemin des Samarins	2 260,00	2 702,96
Enrochement VC 2 St Jean	2132	2 549,87
Travaux d'amélioration voirie CR 9	6257,6	7 484,09
Travaux CR 11 et CR 13 (Baux/La Roustière)	11877	14 204,89
Aménagement parking VC 1	1763	2 108,55
Aménagement parking Temple - relevés	750	897,00
Total 2011	59 995,60	71 754,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de la réalisation du programme de voirie tel que présenté ci-dessus et pour un coût total de 59 995,60 € HT,
- Sollicite le soutien financier du conseil général (dotation cantonale) pour la réalisation de ce projet,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour mener cette opération.

III Adoption du programme d'investissement voirie 2012

Monsieur le deuxième adjoint indique qu'un programme de travaux a été établi en liaison avec les services de l'Etat (ATESAT). Ce programme doit être soumis au conseil général pour obtenir un soutien financier au titre de l'aide aux communes. Il porte sur les travaux suivants :

Nature des travaux	VOIRIE SAILLANS - ANNEE 2012	
	Coût HT	Coût TTC
Mur soutènement VC 1	4000	4 784,00
Elagage - phase 2 RD 493	4000	4 784,00
Aménagement d'un parking quai Jobin	1843	2 204,23
Accès terrains multi sports	4563	5 457,35
Aménagement allée cimetièr	2940	3 516,24
Aménagement parking VC 1	22027,5	26 344,89
Aménagement parking Temple	75357	90 126,97
ZA-Accès la Tuilière (raquette au pont SNCF)	18 926,00	22 635,50
Accès à la Tuilière (côté tuilière)	1 307,50	1 563,77
VC 1 - Route Royale	12 000,00	14 352,00
Total 2012	146 964,00	175 768,94

Il s'agit d'un état prévisionnel, qui reste dépendant des aléas et imprévus en cours d'année d'exécution budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de la réalisation du programme de voirie tel que présenté ci-dessus et pour un coût total de 146 964 € HT,
- Inscrit cette dépense au budget primitif 2012 selon les arbitrages du conseil général dans le cadre de l'attribution des financements,
- Sollicite le soutien financier du conseil général (dotation cantonale) pour la réalisation de ce projet,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour mener cette opération.

IV Procédure d'extension de compétence du SDED en matière d'éclairage public – avis de la commune

Monsieur le deuxième adjoint indique que le SDED sollicite l'avis de la commune de Saillans dans le cadre du processus d'extension de ses compétences en matière d'éclairage public.

Il indique qu'en l'état il ne paraît pas possible au conseil municipal d'émettre un avis sans connaître davantage l'étendue du parc départemental concerné, ainsi que les incidences que peut avoir ainsi sur la commune une telle extension de compétence à laquelle la commune serait éventuellement amenée à souscrire.

Dans ces conditions, il propose de reporter ce point en l'attente d'éclaircissements de la part du SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de surseoir à statuer en l'attente de précisions du SDED conformément aux indications exposées ci-avant.

V Amendes de police 2011 : modification du programme d'acquisition d'un radar pédagogique au profit de travaux de sécurisation routière

Monsieur le conseiller municipal délégué rappelle la délibération du conseil municipal du 14 juin 2011 par laquelle a été décidé de l'acquisition d'un radar pédagogique de vitesse et la demande de soutien financier auprès du conseil général de la Drôme au titre des amendes de police. Cette opération s'élevait à 2895, 7 € HT.

A la suite de la proposition des services de l'Etat de mettre à disposition de la commune un radar de ce type dans le cadre de la démarche de déploiement de ce type d'équipement en cours au plan national, il est proposé de substituer à l'achat dudit radar pédagogique, la réalisation de travaux de sécurisation routière (marquage au sol, zone 30).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- DONNE son accord pour substituer la réalisation de travaux de sécurisation routière (marquage au sol, zone 30). à l'achat d'un radar pédagogique de vitesse pour un coût total de 2895, 7 € HT,
- *SOLLICITE une aide financière au titre des amendes de police pour financer cet équipement à hauteur de 50 % ;*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

VI Frais de scolarité 2010

Monsieur le quatrième adjoint expose le bilan financier pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

VU le Code de l'Education, en particulier les articles L211-8, L212-1 à 5, L212-8, R212-21 à 23.

- Décide de fixer le coût d'un enfant à l'école maternelle pour l'année 2010 (année scolaire 2010-2011), à 1142, 35 €,
- Décide de fixer le coût d'un enfant à l'école élémentaire pour l'année 2010 (année scolaire 2010-2011) à 279,84 €,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur, et notamment à émettre les titres de recettes vis à vis des communes concernées.

VII Acceptation de don de l'association Presage pour les travaux menés sur l'église Saint-Géraud

Monsieur le premier adjoint rappelle que le conseil municipal avait accepté un premier don de l'association PRESAGE de 30 000 € lors de sa séance du mois de décembre dernier.

Il indique que l'association PRESAGE a décidé d'effectuer un nouveau don au profit de la commune d'un montant identique dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Géraud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le don de l'association PRESAGE tel qu'indiqué ci-dessus pour une valeur de 30000€ dans le but d'aider au financement des travaux de restauration de l'église Saint-Géraud,
- REMERCIE l'association PRESAGE pour ce soutien financier important,
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

VIII Compléments d'aménagements en bord de rivière Drôme – acquisition de mobilier

Monsieur le conseiller municipal délégué, rappelle l'opération d'aménagement des bords de Drôme menée cette année et qui a donné entière satisfaction.

Il ressort de l'usage effectué des aménagements que des compléments de mobilier seraient souhaitables sous la forme de deux tables bancs et l'installation de trois poubelles. Le coût total de cette opération de complément d'aménagement est évalué à 2700 € HT selon devis établi par les entreprises spécialisées.

Mme Michèle CLOUET s'interroge sur la capacité des services techniques à assurer l'enlèvement des déchets une fois les poubelles installées.

Il est indiqué en effet qu'une telle installation doit être effectuée uniquement si l'enlèvement est pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- de la réalisation d'aménagements complémentaires en bord de Drôme pour un coût évalué à 2700 € HT,
- de solliciter le soutien financier du conseil général de la Drôme au titre de la dotation cantonale
- de mandater le maire pour la réalisation de cette opération,

IX Déplacement à Saillans (Gironde) dans le cadre du projet de rapprochement des deux collectivités : prise en charge des frais de déplacement

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des frais de déplacement des élus de Saillans (Drôme) à Saillans (Gironde) dans le cadre du rapprochement des deux collectivités : Pour deux voitures, le coût du déplacement (frais réels) s'élèvera au maximum à 500€. Les frais de restauration et d'hébergement seront à la charge des élus. Il est proposé une prise en charge au titre des frais réels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- la prise en charge des frais de déplacement des élus de Saillans pour se rendre à Saillans (Gironde) dans le cadre du programme de rapprochement des deux collectivités d'intérêt communal,
- de fixer le montant de cette prise en charge aux frais réels et selon un plafond fixé à 500 € TTC,
- de mandater le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

X Projet de réhabilitation du bâtiment place de la République (bâtiment de « la Poste ») et d'aménagements des places de la République et du Prieuré – étude de diagnostic et relevés préalables

Monsieur le Maire indique que la commune a mandaté le CAUE pour établir le cahier des charges du programme portant sur la réhabilitation et la mise aux normes incendie et accessibilité du bâtiment communal situé place de la République et abritant les locaux de la Poste, des appartements communaux, la salle polyvalente et la salle des fêtes.

Au-delà, ce cahier des charges intègre également l'examen d'un projet de création d'une halle couverte pour le marché dominical, et la réalisation d'aménagements aux places de la République et du Prieuré.

Ce diagnostic est une aide indispensable à la décision. Il est évalué, avec les frais de topographie du bâtiment et des places de la République et du Prieuré, à 10 000€ environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- de la réalisation d'un diagnostic du bâtiment communal situé place de la République et abritant les locaux de la Poste, des appartements communaux, la salle polyvalente et la salle des fêtes destiné, après état des lieux global de la structure et de la toiture de l'édifice, à vérifier la faisabilité technique et économique d'un projet de mise aux normes sécurité incendie et accessibilité, création d'une halle couverte pour le marché dominical, et d'aménagements aux places de la République et du Prieuré. Cette opération est estimée à 10 000 € HT,
- de mandater le maire pour la réalisation de cette opération,

XI Lotissement communal le Grand Cèdre – vente du lot n°3

Monsieur le premier adjoint indique qu'un particulier, Monsieur Jean BIDAULT, s'est déclaré pour l'acquisition d'un lot du lotissement communal le grand Cèdre selon les caractéristiques suivantes

- lot n°3 (3 a et 3b) d'une superficie totale de 13 54 m² correspondant aux parcelles cadastrées B 846 et B 852,
- prix de 148 940 € TTC (prix du m² fixé par le conseil municipal le 13 septembre 2011 à 110 € TTC x superficie).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition et d'autoriser la signature des pièces utiles à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la vente du lot n°3 du lotissement communal le Grand Cèdre à Monsieur Jean BIDAULT aux conditions ci-après :
- lot n°3 (3 a et 3b) d'une superficie totale de 1354 m² correspondant aux parcelles cadastrées B 846 et B 852,
- prix de 148 940 € TTC (prix du m² fixé par le conseil municipal le 13 septembre 2011 à 110 € TTC x superficie).

- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération et notamment la signature des actes relatifs.

XII Création d'un espace multi activités – modification du coût de l'opération et du financement

Monsieur le deuxième adjoint rappelle que ce projet répond à un besoin identifié d'équipement en centre bourg pour les jeunes.

Pour adapter au mieux l'équipement aux besoins de ses utilisateurs futurs au premier rang desquels figurent naturellement les jeunes pendant et en dehors du temps scolaire.

Le coût de cet équipement était estimé initialement à 61543, 68 € HT correspondant à l'équipement lui-même ainsi que la mise en place de mobilier urbain sur les abords (poubelles, garages à vélo, abri en bois pour le rangement des équipements de l'espace, mise en place d'un revêtement bicouche pour le sol).

Le soutien du département a été mobilisé au titre de la dotation cantonale.

Il s'avère que le coût des aménagements à réaliser pour l'accès et le stationnement aux abords du futur équipement sont supérieurs à ceux envisagés initialement portant le coût total de l'opération à 81 170, 74 € HT selon les éléments d'estimation récents reçus de la direction départementale des territoires de la Drôme.

Mme Michèle CLOUET s'interroge sur la validité du chiffrage initial qui a évolué à deux reprises.

Monsieur le deuxième adjoint indique que le chiffrage initial portait sur l'équipement lui-même, mais les aménagements aux abords avaient été sous évalués.

Monsieur le Maire précise que cela correspond à une démarche globale sur cet espace dédié à l'enfance et à la parentalité et à l'école. C'est dans le cadre de cette réflexion globale d'amélioration que l'estimation du coût a été amenée à évoluer.

Mmes Delphine FONTAYNE et GUEYDAN sollicitent de pouvoir être associées régulièrement aux étapes d'évolution du projet permettant de le cerner au mieux.

Monsieur le Maire indique que le troisième adjoint sera informé de cette demande dans le cadre de sa délégation. Ce point sera donc soumis au prochain conseil plénier avec demande de réunion préalable de la commission ECOVIA, afin que le conseil municipal puisse délibérer le 8 novembre. Monsieur le deuxième adjoint va par ailleurs préparer des éléments de dossier dans cette perspective.

Informations et questions diverses :

- agenda des événements concernant la collectivité :

* prochain conseil plénier déplacé du 1^{er} novembre (férié) au 2 novembre (20h30)

* Visite du Temple - 20 octobre à 18h

* remise officielle du don de l'association Presage : 8 novembre à 18 h 30

La séance est close à 22h20.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PECCOUD